

Article 31 du Règlement

Hamilton—Wentworth a demandé que le gouvernement fédéral lui rembourse la somme déboursée durant le cumul des prestations. Des ministres de ma région, dont la députée de Lincoln, ont assuré la municipalité qu'ils allaient insister auprès de leurs collègues du Cabinet pour réduire à quelques semaines tout au plus le temps qu'il faut pour traiter les demandes d'assurance-chômage. La députée de Lincoln a promis de lui faire part de l'avancement de ses démarches.

Aucun progrès n'a été accompli. Des mois se sont écoulés, et le cumul des prestations persiste. La municipalité de Hamilton—Wentworth propose donc au gouvernement fédéral qu'un projet pilote de réaffectation aux régions des paiements rétroactifs d'assurance-chômage soit mené dans la région de Hamilton. La région et le gouvernement fédéral économiseraient ainsi des millions de dollars chaque année.

J'invite donc les municipalités à écrire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Monsieur le Président, avant février 1990, les petites entreprises n'avaient aucun mal à obtenir un emprunt. Quand elles avaient besoin d'argent, la banque demandait: «Combien?»

Cependant, entre février 1990 et le début de 1991, quand la Banque du Canada restreignait sévèrement le crédit, les banques à charte en ont fait autant. Cela a fait mal. Cela a provoqué dans bien des cas des faillites et du chômage par ailleurs inutiles, mais les banques subissaient les pressions de la Banque du Canada. Que pouvaient-elles faire d'autre?

Depuis le début de 1991, le taux d'escompte de la Banque du Canada et les taux d'intérêt des banques à charte diminuent progressivement, mais les banques pratiquent toujours des restrictions de crédit. Elles n'accordent pas de prêt pour les stocks ni de ligne de crédit, seulement des prêts garantis. Malheureusement, les politiques de notre prêteur de dernier recours, la Banque fédérale de développement, ne diffèrent pas de celles des banques à charte. Si nous voulons un jour remettre l'économie en marche et si les banques ne veulent pas y contribuer, il faudra que la Banque fédérale de développement adoucisse ses politiques de prêt.

* * *

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, il y a tout juste un peu plus de 76 ans, un

incendie s'est déclaré aux édifices du Parlement et a coûté la vie à sept personnes. Ce matin, mon bureau situé dans l'édifice du Centre a presque été détruit par le feu, mais, comme dans le cas du sinistre de 1916, on a établi qu'il ne s'agissait pas d'un incendie volontaire. L'incident ravive nos inquiétudes en ce qui concerne l'infrastructure qui est le plus grand symbole de notre pays, les édifices du Parlement.

On sait qu'il faudrait procéder à des travaux de rénovation évalués à 226 millions de dollars pour éviter que les immeubles ne se détériorent davantage. Permettez-moi de vous citer une série de problèmes relevés dans les édifices du Parlement et décrits dans un rapport de Travaux publics: amiante à retirer, maçonnerie dangereuse, ascenseurs inefficaces, installations électriques inadéquates et désuètes, systèmes de chauffage et de ventilation dépassés et inefficaces. Tous ces défauts doivent être corrigés si nous voulons régler les problèmes de santé et de sécurité. Le gouvernement avait décidé de réduire de 30 p. 100 l'entretien des immeubles ces six dernières années, mais il devrait peut-être reconsidérer sa décision.

Rappelons l'inscription qu'on pouvait jadis lire sur la façade ouest de la Tour de la Paix: «Faute de vision, le peuple vit sans frein.»

* * *

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, au début de l'année, les Canadiens âgés ont vu leur chèque de pension de vieillesse augmenter d'un maigre 75c.

Le gouvernement refuse de voir la réalité des personnes âgées au Canada. Quatre-vingts p. 100 des femmes seules âgées de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté, et 50 p. 100 des personnes âgées touchent un revenu si peu élevé qu'elles sont admissibles au supplément de revenu garanti.

Depuis le tout premier budget qu'il a déposé en 1985, le gouvernement s'en prend aux programmes dont dépendent les personnes âgées. Il a d'abord essayé de désindexer les pensions, puis a commencé à appliquer le principe de la récupération. Et voilà qu'il vient de donner une autre gifle aux personnes âgées en haussant leur chèque de pension de 75c.

La dernière fois que nous avons vu une augmentation des pensions des personnes âgées qui dépassait le taux d'inflation, c'était en 1984, lors du dernier budget du gouvernement libéral. Le Parti libéral a déjà prouvé qu'il se préoccupe des personnes âgées, et nous continuerons notre bon travail après les prochaines élections.